

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
 - Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
 - Vu le Code de la Voirie Routière,
 - Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée
 - Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
 - Vu la demande présentée par FLERS AGGLO, qui organise un défilé dans le cadre du festival « LES ANDAIN'RIES », le samedi 21 avril 2018, de 14h00 à 16h30
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité publique,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 - Le samedi 21 avril 2018, le défilé dans le cadre du festival « LES ANDAIN'RIES » est autorisé à emprunter l'itinéraire suivant :

- 14h00 - Départ : Parvis de l'Eglise
- Place du général Leclerc
 - Rue de la Halle à l'Avoine
 - Rue des Quatre Roues
 - Rue d'Hautvie
 - Rue Saint Denis
 - Rue aux Cordiers
 - Rue de la Victoire
 - Rue de la Barre

16h30 - Arrivé : Place de la République

ARTICLE 2 - Le samedi 21 avril 2018, la circulation sera interdite pendant le passage du défilé de 14h00 à 16h30, le circuit défini à l'article 1.

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par les services techniques de la commune de La Ferté-Macé qui devront prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

Le droit des tiers demeure expressément réservé.

ARTICLE 4 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Préfet de l'Orne,
- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- FLERS AGGLO

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 10 avril 2018,

Le Maire,

Jacques DALMONT

